



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le mercredi 8 juin 2011

Investissements d'avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Réseaux électriques intelligents »

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, ministre auprès de la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME et dédié aux réseaux électriques intelligents.

L'évolution des réseaux électriques, tant en termes d'architecture que de fonctionnalités, est rendue nécessaire par trois objectifs majeurs :

- d'amélioration de l'efficacité énergétique de notre économie (objectif européen de + 20% à horizon 2020)
- de maintien de la qualité et de la sûreté d'approvisionnement en électricité
- d'intégration des énergies renouvelables (objectif européen de + 20% à horizon 2020).

En effet, le réseau électrique doit garantir à chaque instant, l'équilibre de l'offre et de la demande : son maintien est rendu de plus en plus difficile du fait de la décentralisation des nouvelles capacités de production (énergies renouvelables, consommateurs producteurs d'électricité...) et de leur moindre prévisibilité.

Les réseaux électriques dits intelligents seront ceux capables d'anticiper et de gérer cette complexité.

S'inscrivant dans cette logique d'évolution, l'Appel à Manifestations d'Intérêt « réseaux électriques intelligents » financera les projets qui permettront de prendre en compte tout ou partie des enjeux suivants :

- une **meilleure insertion** des productions d'énergies renouvelables dans le réseau,
- une **prise en compte de la maîtrise et de la gestion de la demande d'électricité**, afin de réduire le recours aux énergies fossiles et d'améliorer l'efficacité énergétique des usages,
- **l'anticipation des évolutions liées aux réseaux électriques** telles que l'arrivée des bâtiments à énergie positive, des compteurs intelligents ou encore des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables,
- **l'expérimentation de nouveaux modèles d'affaires** par une synergie entre les acteurs de l'énergie et d'autres secteurs d'activités tels que les télécommunications, les équipementiers, etc.
- **la création d'une filière industrielle** sur cette industrie naissante permettant de valoriser et de projeter à l'export les atouts de l'offre française.

L'accent sera placé sur les projets permettant d'améliorer l'automatisation et la supervision du réseau, tout en garantissant une résilience et une sécurité accrue. Le développement de technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique du réseau (composants courant continu, électronique de puissance, etc.) sera également soutenu. Enfin, la prise en compte de l'interopérabilité des solutions et de leur standardisation est particulièrement attendue.

L'AMI est présenté en deux phases :

- la première qui se clôturera le **4 octobre 2011** a pour objectif de financer des projets qui par le développement de nouveaux équipements ou services permettront de lever les barrières technologiques existantes pour, à terme, être mis sur le marché.
- la seconde qui se clôturera le 15 décembre 2011 financera des projets de démonstrateurs de plus grande ampleur permettant de tester l'impact réel de ces technologies et des nouveaux modèles d'affaire sur l'efficacité globale du réseau.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

investissement-avenir.gouvernement.fr/

Télécharger l'Appel à Manifestations d'Intérêt de l'ADEME :

www.ademe.fr

Volet développement durable des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche gérées par l'ANR (équipements d'excellence, laboratoires d'excellence...), et aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36

Cabinet de Christine Lagarde : 01 53 18 41 35

Cabinet de Valérie Pécresse : 01 55 55 84 32

Cabinet de Eric Besson : 01 53 18 45 13

Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43

ADEME : 01 40 41 55 01

